Flash d'information proposé par le Syndicat des Techniciens de Paris - UCP

INFO TS
INFO Dessinateurs

Du concret, de l'action et des résultats pour tous les Techniciens

mars 2011 – 27ème année

SYNDICAT des TECHNICIENS de PARIS

LE LETTRE D'INFORMATION DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS ET DES DESSINATEURS

U.C.P. – S.T.P

2bis, square Georges Lesage
75012 Paris
Email : stp.ucp@paris.fr

http://stechparis.free.fr/

Permanence syndicale :
Laurence VIDALENC
Tél : 01 43 47 84 83 - Fax 78485

Conseil d'administration :
Le Bureau

Pascal CALAMIER
Alain BORDE
Jean Lou PAYMAL
Thierry VACHER
Benoit DUMONT
Alain GORGET
Frédéric MICOUD

Autres membres

Asmina AKTOUF
Malika BOUCHEKIF
Patrice CARBUCCIA
Dominique CASTRONOVO
Cécile COULMANCE
Christophe HINDERCHIETTE
Daniel JOURDAN
Christian LAVAULT
Joachim LOPEZ
Nathalie NOMED
Alexandra PIZZALI

LETTRE D'INFORMATION DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS ET DES DESSINATEURS.

Chers techniciens et dessinateurs,

Il ne vous aura sans doute pas échappé qu'à l'appel de l'intersyndicale de l'ensemble des syndicats parisiens un mouvement social est annoncé Place de l'Hôtel de Ville entre 12h30 et 13h30 le 7 mars 2011.

Le STP au travers de l'UCP s'associe à ce mouvement. Pourquoi ?

Depuis sa création notre structure n'a eu comme seul objectif que de défendre les intérêts des techniciens et des dessinateurs. Nous avons toujours fait le choix de privilégier le dialogue à l'affrontement. Mais pour qu'il y ait dialogue, il faut être deux. Et c'est contraints et forcés, qu'après avoir tenté de faire entendre nos revendications à notre employeur fermé à tout dialogue ou à toute négociation, nous avons décidé de battre le pavé. Nous ne demandions rien d'exceptionnel ou d'extraordinaire mais simplement, dans le cadre de la réforme de catégorie B, un traitement égalitaire de tous les personnels et des promotions en nombre suffisant afin que tout un chacun puisse finir sa carrière avec un salaire et une pension dignes. Ceci devait paraître sans doute démesuré pour la première collectivité de France qui après avoir exclu les dessinateurs et les techniciens des mesures pour la sauvegarde du pouvoir d'achat ne nous propose qu'une reforme au rabais et des promotions dérisoires.

Je vous appelle tous à donner une heure de votre temps, sur votre pause déjeuner, pour participer à ce rassemblement. Arrêtons d'être la minorité invisible que l'on utilise, que l'on essore et que l'on supprime au gré des redéploiements. Montrons-nous et faisons-nous entendre comme nos collègues ouvriers ont su le faire avec succès en janvier.

Nous sommes tous concernés par la réforme de la catégorie et notre mobilisation en masse le 07 mars Place de l'Hôtel de Ville de 12h30 à 13h30 est cruciale pour notre avenir. Je compte sur vous.

Avec tout mon dévouement
CALAMIER Pascal
Président du Syndicat des Techniciens de Paris - UCP

Synthèse graphique de la transposition de la réforme B à la Ville de Paris

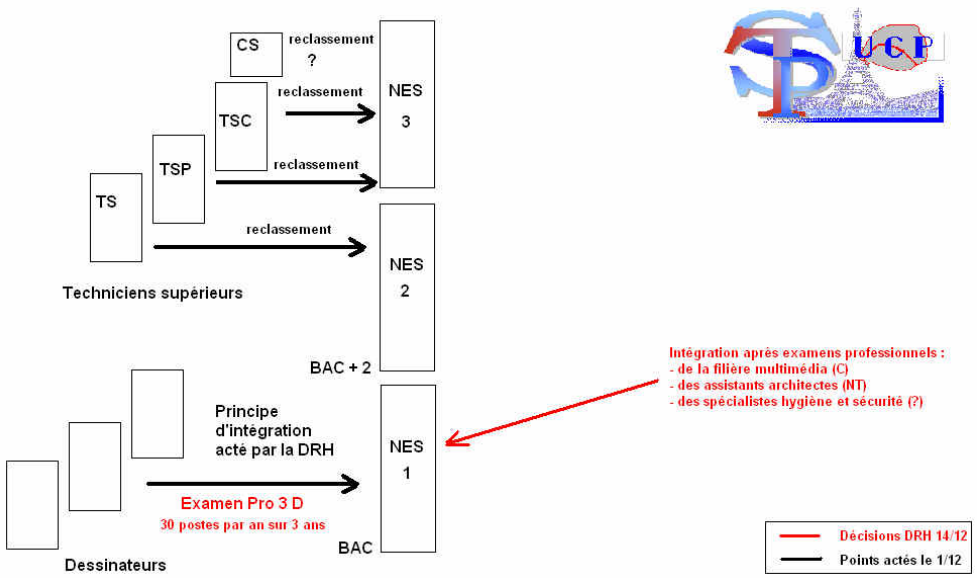

Après la réforme B les écarts avec la maîtrise ouvrière devraient s'amplifier !

Mobilisez vous le 7 mars

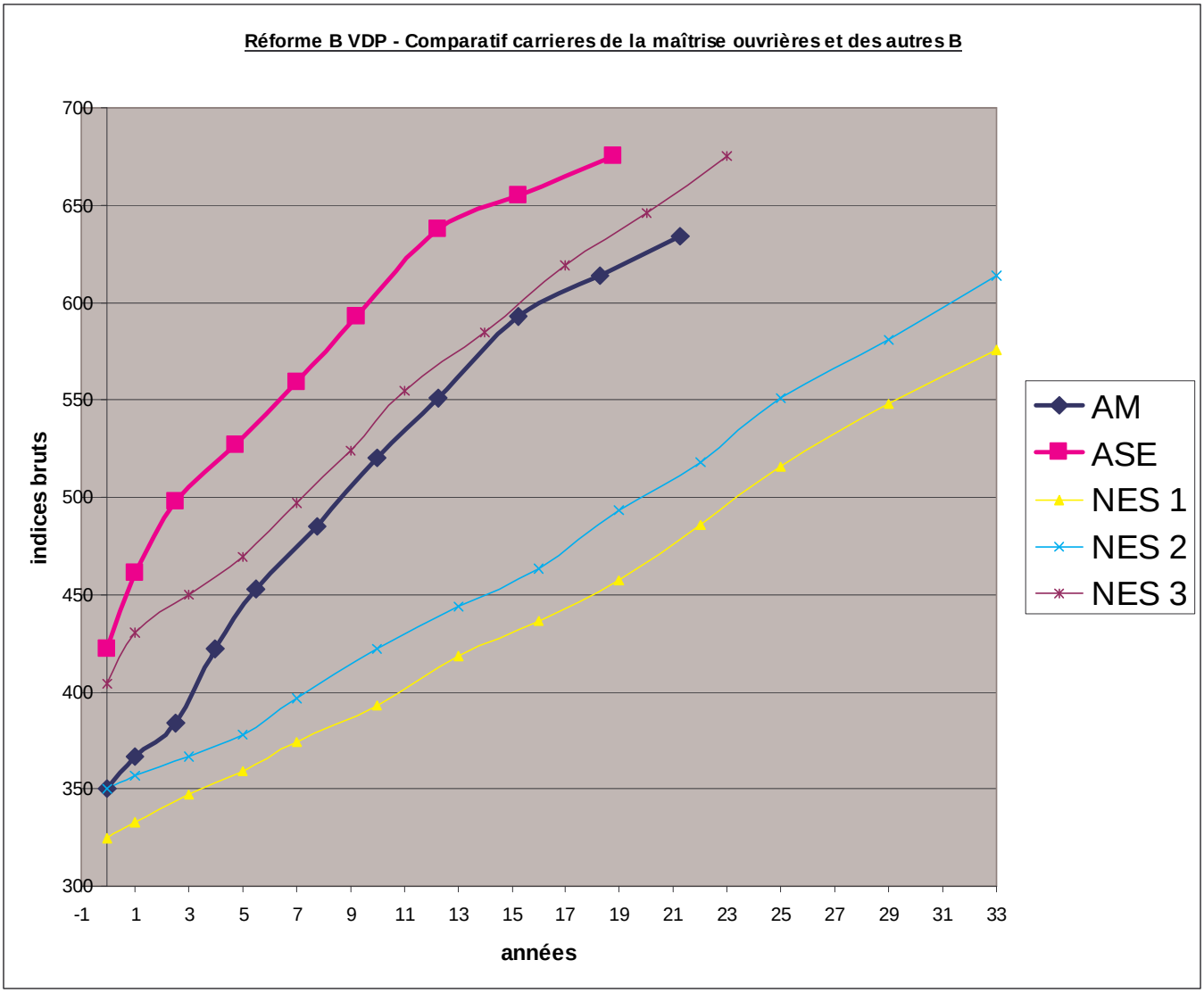

Retrouver l'actualité du STP et les rubriques consacrées aux techniciens et dessinateurs

Sur intranet : http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=23 **Sur internet :** http://stechparis.free.fr/

Bulletin d'adhésion *ou de* **renouvellement d'adhésion**

La **cotisation** est de **23 euros** pour **2011**

Le chèque à l'ordre du **S.T.P. : C.C.P. 19 333 85 L Paris**, accompagné du présent bulletin rempli, sont à adresser au

Syndicat des Techniciens de Paris – 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris

Nom :.....	**Direction** : .....
Prénom :.....	**Nom du service** :.....
Date de naissance :	**Adresse service**:.....
Grade :	.....
N° SOI.....	**Code postal** : ..... **Ville** : .....
Téléphone :	E-mail :.....
Portable :.....	Télécopie : .....

(1) - Je déclare adhérer au **S.T.P.**

(2) - Je déclare renouveler mon adhésion au **S.T.P.** Paris, le Signature

(3) - Je déclare verser un don au **S.T.P.** ( ) - Rayer la mention inutile

Un justificatif vous sera adressé en retour, en fin d'année pour obtenir une **déduction fiscale de 66%**